



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48835

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de susciter une réflexion stratégique interministérielle sur les priorités en matière de coopération scientifique et la contribution des institutions scientifiques à la politique étrangère de la France. Les rapporteurs proposent ainsi d'élaborer une cartographie des interventions avec les ministères chargés de la recherche mais aussi de l'économie et de l'aide au développement pour permettre le redéploiement des moyens du ministère des affaires étrangères dans les pays où sa présence est indispensable. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) a pour mission de contribuer à conforter la compétitivité de la France sur la scène politique internationale et d'affirmer sa vocation traditionnelle de partenaire du développement scientifique des pays du Sud. A ce titre, il définit sa stratégie en étroite collaboration avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), les institutions de recherche (universités, grandes écoles, organismes de recherche) et le secteur privé et s'appuie, pour sa mise en oeuvre, sur le réseau des conseillers et attachés pour la science et la technologie auprès des ambassades de France. Dans le contexte de contrainte budgétaire et de concurrence internationale accrue, une réflexion stratégique interministérielle a été engagée cette année afin de renforcer l'articulation entre diplomatie d'influence et stratégie nationale de recherche et d'enseignement supérieur. Cet effort, condition essentielle à notre efficacité à l'international, doit être poursuivi. Aussi, pour définir les priorités de coopération scientifique française, le MAEDI se propose-t-il d'être plus présent dans les instances de définition des stratégies internationales de l'ANR, du CNRS, des Alliances, dans les réunions des points de contact nationaux (PCN) du programme européen de recherche « Horizon 2020 », ou encore dans les rencontres des vice-présidents des universités. En retour, le MENESR sera systématiquement associé au stage des nouveaux partants dans le réseau de coopération du MAEDI, aux réunions régionales scientifiques et aux réunions de réflexion stratégique sur les choix à opérer dans un contexte budgétaire contraint. Ces instances de dialogue devront aussi permettre de proposer des mesures concrètes pour renforcer l'attractivité de notre système d'enseignement supérieur et de recherche dans la perspective du conseil attractivité de l'automne

2014. Cet effort concerne aussi la lisibilité de nos dispositifs. Pour cela, un document commun MAEDI / MENESR, qui tiendra compte des réformes récentes du paysage français d'enseignement supérieur et de recherche aux fins de présentation à nos partenaires étrangers, est en cours d'élaboration. Vis-à-vis des instances communautaires, la lisibilité de notre système national doit être tout particulièrement améliorée. Aussi, en lien étroit avec le dispositif d'accompagnement mis en place par le MENESR, le MAEDI mobilise-t-il son réseau au service de l'amélioration des performances françaises dans le cadre de « Horizon 2020 » et du positionnement de la France vis-à-vis des pays tiers, comme porte d'entrée vers les financements européens. Une feuille de route pour nos ambassades sera ainsi établie, en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés, et présentée à l'occasion des journées du réseau de juillet 2014. Il convient également de prendre en compte la complémentarité des deux ministères, dans le respect de leurs missions respectives, en matière de coopération scientifique. A ce titre, le MAEDI se fixe pour priorité de contribuer à accroître l'attractivité du territoire national en incitant son réseau de coopération à promouvoir l'image scientifique et technologique de la France, à soutenir l'action des entreprises françaises par l'innovation technologique (partenariats public / privé, développement international des pôles de compétitivité) et à favoriser l'adéquation de l'offre française aux demandes exprimées par les partenaires étrangers. Le rôle du MAEDI consiste également à soutenir l'influence de la France en stimulant l'émergence de projets innovants permettant d'accroître le rayonnement scientifique de la France à l'étranger et, en matière de recherche pour le développement, en accompagnant les actions des organismes et institutions dédiées (IRD, CIRAD et AFD notamment). Enfin, le MAEDI pilote le réseau de coopération au service de ces objectifs. Ce pilotage doit être réalisé dans le cadre d'une coordination renforcée avec le MENESR, notamment pour ce qui concerne les priorités géographiques. A cette fin, le dialogue déjà engagé entre les services concernés au MAEDI et au MENESR doit se poursuivre. Il a été proposé qu'il se concrétise par une réunion annuelle, au niveau des services, sur les adaptations possibles du réseau.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48835

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 988

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4514